

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le canal du Rhin au Danube, par le Neckar.

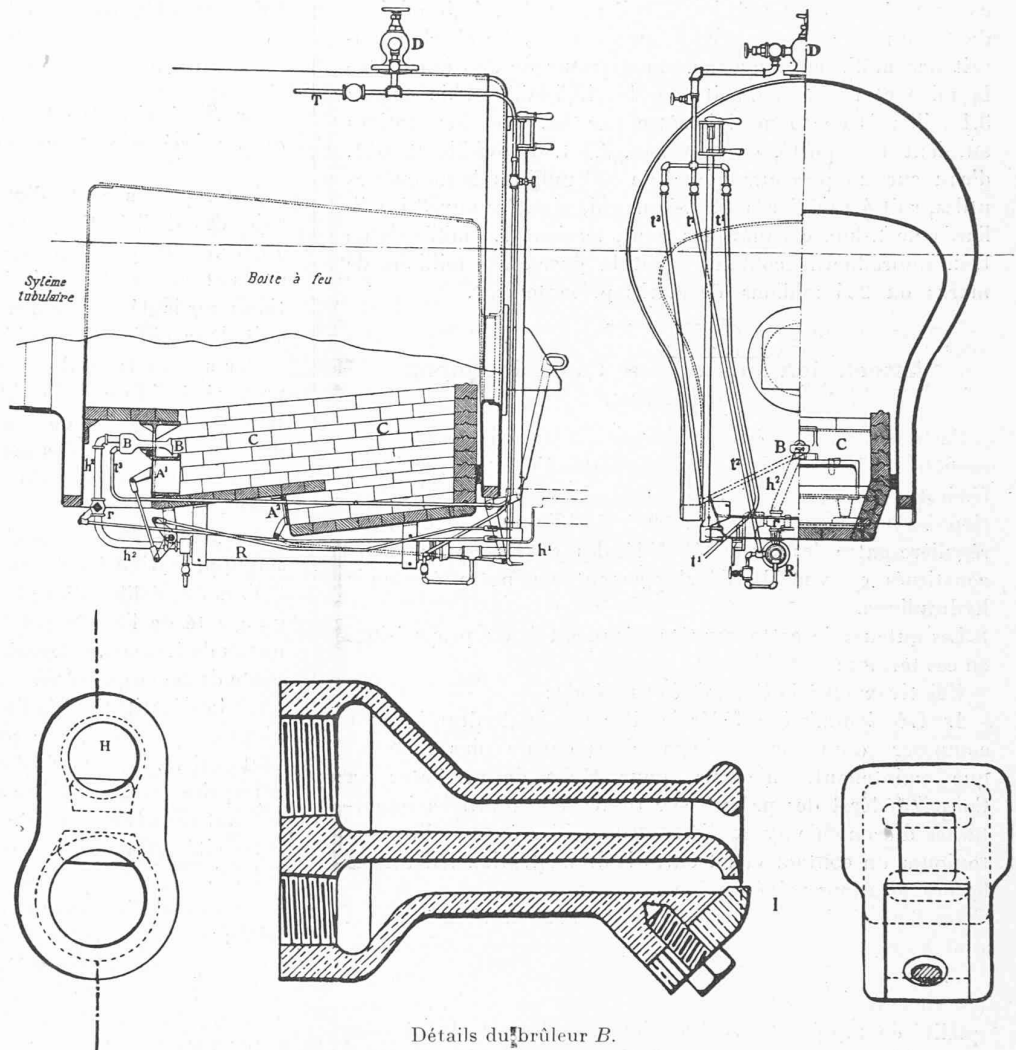
Le *Sudwestdeutscher Kanalverein*, qui a organisé l'exposition signalée à la page 46 de notre numéro du 21 février 1920, nous communique, sur le projet de canal, équipé pour livrer passage à des bateaux de 1200 tonnes, du Rhin au Danube par le Neckar canalisé, une étude de M. Ehlgötz, inspecteur des travaux publics à Mannheim, que nous résumons très succinctement :

Le canal, part de Rheinau-Mannheim — où des remorqueurs de 200 HP. sont substitués aux grands remorqueurs du Rhin — atteint une première écluse près de la station d'aviation de Lanz, où les bateaux sont élevés à l'altitude de 98,5 m., dessert Schwetzingen par le moyen du chemin de fer relié au port fluvial, puis après avoir franchi une deuxième écluse qui élève le plan d'eau à 105 m., rejoint le Neckar en aval de Heidelberg dont la traversée ne présente pas de grandes difficultés. Plus en amont il faudra pratiquer un approfondissement du seuil qui permettra d'ailleurs d'implanter la centrale projetée dans un lieu où elle ne déparera pas le paysage.

Un élargissement de la voie d'eau procurera l'espace nécessaire au barrage, à l'écluse et à la centrale de Haarlass (plan d'eau à 110,5 m.). Le premier port en amont de Heidelberg est celui de Neckargemünd desservant, par chemin de fer, un hinterland important. En amont de la centrale de Neckarsteinach, le plan d'eau est à la cote 119 m., et jusqu'à Eberbach la voie est excellente, avec une largeur minimum de 80 m. et une profondeur minimum de 2,8 m. Après le barrage d'Eberbach la voie navigable prend un temps la forme d'un canal latéral au Neckar et atteint le port de Neckarretz.

A Kochendorf commence le deuxième tronçon du canal latéral, sur la rive droite du Neckar (plan d'eau 150,8 m.) qui aboutit par Neckarsulm à Neckargartach. Largeur du plan d'eau 37 m., profondeur minimum 4 m. Le canal latéral rejoint le Neckar près de Heilbronn desservi par un port. Une écluse de 8,2 m. de chute élève le plan d'eau à la cote 159,0 m.

En amont de Stuttgart où un grand port est projeté, le Neckar canalisé au moyen de barrages constitue entre Cannstadt et Hedelfingen, sur 5 à 6 km. de longueur, une voie navigable de 74 m. de large. A Plochingen la voie dévie de la vallée du Neckar dans celle de la Fils qu'elle longe jusqu'à Geislingen où elle gravit l'Alb par une échelle d'écluses puis, après un parcours de 25 km., s'élève de nouveau



Foyer pour chauffage au mazout de la Baldwin Locomotive Works Co.

au moyen de quatre écluses pour déboucher dans le Danube en amont de Friederichsau.

Les dépenses d'établissement du canal du Neckar, de Mannheim à Plochingen, y compris les écluses, les barrages des centrales avec leurs canaux d'amenée et de fuite, sont devisées à 165 millions de marks au cours d'avant la guerre ou à 825 millions au cours actuel.

Les 26 centrales produisant 70 000 HP., travailleraient sur un seul rail collecteur et la distribution serait aux mains d'un seul organe central. Grâce à cette organisation et à la création de réservoirs, dont l'un d'un million de m³, les centrales de réserve à vapeur seraient réduites au minimum.

Electrification des chemins de fer et transports improductifs.

Dans un plaidoyer pour l'électrification des chemins de fer allemands, publié par la *Deutsche Strassen- und Kleinbahn-Zeitung*, M. Trautvetter, ingénieur, collaborateur au Ministère allemand des travaux publics, tire argument en faveur de sa thèse des énormes transports improductifs de combustible nécessités par la traction à vapeur. D'après ses constatations, les chemins de fer prussiens-hessois auraient

consommé, pendant les cinq dernières années, 13,5 millions de tonnes de charbon par an, en moyenne. Ce charbon aurait accompli, en moyenne, un parcours de 230 km. entre la mine et les dépôts, soit pour les 13,5 millions de tonnes 3,1 milliards de tonnes-kilomètre par an. Les locomotives auraient transporté, en moyenne, 2,5 t. de houille et 6 t. d'eau sur un parcours annuel de 550 millions de kilomètres utiles, soit 4,7 milliards de t.-km. qui, ajoutées aux 3,1 milliards de t.-km. calculés plus haut, feraient 7,8 milliards de t.-k. improductifs coûtant avant la guerre 78 millions de marks ou 234 millions de marks présentement.

Association suisse pour l'aménagement des eaux.

Cette association vient d'adresser au Conseil fédéral une requête tendant : 1^o à tirer de sa léthargie la « Commission fédérale » instituée à l'art. 73 de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques ; 2^o à établir une collaboration régulière entre les autorités fédérales et les groupements constitués en vue du développement de notre économie hydraulique.

Les auteurs de cette requête résument leurs propositions en ces termes :

Relativement à la Commission fédérale :

1. La Commission fédérale d'économie hydraulique se composera d'un nombre de membres encore plus restreint que maintenant. Elle aura pour tâche de présenter au Conseil fédéral des préavis sur toutes les questions importantes d'économie hydraulique et de veiller à ce qu'il y ait toujours un contact étroit entre l'administration fédérale et les organisations privées.

La Commission devra se réunir aussi souvent que l'exigeront les circonstances, en tout cas au moins deux fois par an.

2. Les associations s'occupant d'économie hydraulique et les sociétés d'électrotechniciens auront le droit, en leur qualité de représentants des milieux intéressés, de faire des propositions pour une représentation suffisante dans la Commission fédérale. Les dites associations et sociétés devront être équitablement représentées dans la Commission fédérale d'économie hydraulique.

3. La Commission doit avoir le droit de nommer elle-même les sous-commissions chargées d'études spéciales.

Relativement à la collaboration avec les autorités fédérales :

1. Tout développement économique dépend de l'activité et de l'initiative des intéressés et de la façon dont l'Etat en tient compte dans l'économie publique générale et la législation.

2. Les organisations d'économie hydraulique se basent sur la fusion de toutes les initiatives du pays et des milieux s'intéressant aux questions d'aménagement des cours d'eau.

Elles peuvent donc servir d'élément essentiel aux organes de l'Etat, tout en les stimulant et les encourageant.

3. Les Associations privées sont en mesure de s'assurer aussi le concours d'autres milieux intéressés pour s'occuper de l'étude et de l'examen des questions d'économie hydraulique, et de décharger ainsi l'Etat.

4. Une entente parfaite entre les autorités et les organisations d'économie hydraulique ainsi qu'un appui et un encouragement mutuels sont les bases nécessaires au développement prospère d'un des plus importants domaines de notre économie publique nationale.

Fondation pour le développement de l'économie nationale suisse au moyen de recherches scientifiques.

Le Secrétariat de cette « Fondation » nous a fait parvenir le communiqué suivant sur lequel nous reviendrons prochainement.
(Réd.)

Les rapports contradictoires parus dans les journaux au sujet des délibérations du Conseil des Etats du 13 février 1920 sont, d'après des communications dignes de foi, insuffisants et en grande partie inexacts. Le Comité de la Fondation pour le développement de l'économie nationale suisse se voit donc obligé de rectifier les faits.

Par son message du 7 août 1919, le Conseil fédéral avait proposé à l'Assemblée fédérale d'accorder à la Fondation, selon la demande de son comité, une contribution *unique* prise sur l'excédent des revenus de la division de l'économie industrielle de guerre du Département suisse de l'économie publique.

La Commission du Conseil des Etats a donné en principe son approbation à cette proposition.

Lors des délibérations du Conseil des Etats on a fait valoir, qu'à côté de l'Ecole polytechnique fédérale, l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne devrait aussi être subventionnée. Il importe de remarquer à ce propos que la Fondation n'est nullement une institution de l'Ecole polytechnique fédérale, mais une entreprise qui, par son importance, intéresse la Suisse tout entière. Il ne s'agit donc pas de subventionner par cette entreprise les laboratoires de l'Ecole polytechnique fédérale ; son but est défini plus généralement, par l'article 16 des statuts, cité en propres termes dans le message du Conseil fédéral.

« La Fondation accepte des demandes de subsides d'industriels, d'entrepreneurs et de particuliers, de professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale ou d'autres écoles suisses, enfin d'autorités fédérales ou cantonales ». D'après l'article 17, les travaux de recherches scientifiques peuvent être entrepris, soit à l'Ecole polytechnique fédérale, soit *ailleurs*. Il importe de constater que jusqu'à ce jour les demandes de contributions ont émané uniquement d'associations et de particuliers qui n'ont aucune relation avec l'Ecole polytechnique fédérale.

Si l'on a associé la Fondation à l'Ecole polytechnique fédérale, c'est parce que c'est la Société des anciens élèves de cette Ecole, c'est-à-dire du *seul établissement supérieur fédéral*, qui a pris l'initiative de cette Fondation et l'a créée.

Le Conseil de Fondation actuel comprend des spécialistes qui se recrutent dans toutes les parties du pays, il est susceptible de s'agrandir encore, si le besoin s'en fait sentir. Il répond ainsi au but de la Fondation qui est de favoriser « les recherches scientifiques et techniques utiles au développement de l'économie nationale suisse, en particulier dans le but de la rendre plus indépendante de l'étranger. »

Une telle activité serait certainement rendue plus difficile si l'on en dispersait trop les moyens.

C'est intentionnellement qu'on a demandé ces moyens aux excédents extraordinaires, fournis par des paiements du commerce et de l'industrie, afin de ne pas charger le budget de la Confédération.

La crainte de voir favoriser les fantaisies particulières de certains professeurs, n'est pas motivée, car le Conseil de la Fondation ainsi que son Comité doivent selon les statuts, être composés en majorité de personnalités qui sont dans la pratique.

Le nommé Wynecken dont il a été question plusieurs fois dans les délibérations, n'a aucun rapport avec l'Ecole poly-

technique fédérale. Les conférences Wynecken n'ont pas eu lieu dans ses bâtiments et elle y est restée tout à fait étrangère.

Zurich, le 25 février 1920.

Le président :

E. BOSSHARD.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société suisse.)

Séance du jeudi 20 novembre 1919.

Elle a lieu sous la présidence de M. Edm. Fatio, vice-président, et réunit quatorze membres.

Le président souhaite la bienvenue à M. Albert Filliol, ingénieur électricien, que le Comité central a reçu membre de la Société suisse, depuis la dernière séance, et passe immédiatement aux communications du Comité de la section.

Le Conseil d'Etat a choisi MM. F. Fulpius et G. Revillod, en qualité de jurés, appartenant à la section, pour le concours d'idées qu'il va ouvrir en vue de la construction de l'Institut dentaire et, ultérieurement, de polycliniques universitaires.

Le Comité a écrit au Conseil d'Etat pour attirer l'attention de ce dernier sur le fait qu'un concours aurait du être ouvert pour les constructions de la « Fondation des logements économiques ».

La parole est ensuite donnée à M. Georges Poujoulat, ingénieur, pour une communication sur « la loi de reconstitution de la France dévastée et son application ».

Cette communication, qui est suivie par l'assistance avec une attention soutenue, est divisée par son auteur en six parties :

- 1° Importance des dégâts ;
- 2° La loi ;
- 3° Organisation des services de reconstitution ;
- 4° Application ;
- 5° Questions financières ;
- 6° Difficultés d'application et avenir.

Comme elle paraîtra très probablement dans le « Bulletin », il n'est pas nécessaire d'en donner ici un compte rendu plus complet.

M. Fatio remercie vivement M. Poujoulat d'avoir bien voulu traiter cette question d'actualité et ouvre la discussion qui est utilisée par plusieurs personnes, tant pour demander des renseignements complémentaires que pour en donner.

La séance est levée à 10 h. 40.

Séance du jeudi 18 décembre 1919.

Présidence de M. Edm. Fatio, vice-président. Sont présents treize membres.

M. Fatio annonce que le Comité central a reçu membres de la section : MM. Max Egger, architecte, Alfred Biéler, Fritz Walty, ingénieurs civils, et leur souhaite la bienvenue.

Lecture est donnée de l'appel de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique en faveur d'une souscription qui permettrait d'ouvrir un concours entre les architectes viennois et de venir ainsi en aide à ces derniers.

M. Robert Maillart, ingénieur civil, membre de la Section zurichoise, est venu s'établir à Genève et a demandé d'être admis dans la Section genevoise. Cette admission est votée à l'unanimité.

La Fédération des Sociétés artistiques de Genève, dont la Section fait partie, a établi un nouveau règlement qui a été

adopté par l'assemblée des délégués du 4 novembre 1919, mais qu'elle ne veut pas mettre en vigueur avant que chacune des Sociétés adhérentes l'ait accepté. Les trois délégués de la Section ont donc examiné ce règlement et proposent de l'adopter sous réserve de quelques minimes modifications de pure forme. Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle comme objet suivant la Caisse de chômage. L'assemblée se prononce pour la nomination d'une commission de trois membres qui étudiera, entre autres choses, les statuts de la Caisse de chômage de nos collègues bâlois et qui rapportera à la séance prochaine.

M. Fatio soumet aux assistants les documents qui sont remis aux concurrents du concours pour le plan d'extension de Paris et qu'il a reçus à titre gracieux par l'intermédiaire du consulat général de France.

Les experts nommés par le Conseil d'Etat pour l'étude d'ensemble des questions de chemins de fer, de navigation, d'extension, MM. Bernoulli, Lûchinger, Sabouret, Van Bogaert, sont actuellement à Genève. Il est proposé que la Société organise une réunion à leur intention. Cette proposition est adoptée et le Comité est chargé de sa réalisation.

La séance est levée à 10 h. 30.

Le secrétaire :

EDM. EMMANUEL.

Société technique fribourgeoise et Section de Fribourg de la S. I. A.

C'est le dimanche 18 janvier 1920, à 11 heures du matin que ces deux sociétés ont tenu leur assemblée générale annuelle. M. Louis Techtermann, ingénieur agricole la présida, liquidant rapidement les affaires administratives mentionnées aux tractanda. Puis le comité commun des deux sociétés est ainsi formé pour l'année 1920 :

Présidence : M. Louis Techtermann, ingénieur agricole.

Vice-présidence : M. Léon Jungo, architecte de l'Etat.

Secrétariat : Pour la S. I. A., M. Félix Vauthey, directeur ; pour la S. T. F., M. Adolphe Hertling, professeur-architecte.

Caissier : M. Aimé Rossier, ingénieur.

Bibliothèque : M. Ernest Scheim, entrepreneur.

Les reviseurs des comptes, MM. Jules Clément et Henri Geinoz, ingénieurs, sont confirmés et MM. Frédéric Broillet et Léon Hertling, architectes sont chargés de représenter la Société.

Le banquet traditionnel, qui réunissait une quarantaine de participants, fut suivi de la lecture du rapport présidentiel pour 1919. L'an dernier c'est essentiellement par des courses et des conférences que s'est manifestée notre activité. Nous avons eu six séances ordinaires au cours desquelles ont été présentées les communications suivantes :

1° L'assainissement des marais de la Longivue et la baguette divinatoire, par M. Techtermann, ingénieur agricole.

2° Les travaux du bassin d'accumulation de la Jogne, par M. Aug. Weber, ingénieur.

3. Le Technicum de Fribourg, par M. Louis Piller, professeur-ingénieur.

4° Exposé et commentaires des ordonnances fédérales et cantonales sur les mesures à prendre pour combattre le chômage par la reprise de la construction du bâtiment, par M. L. Jungo, architecte.

5° Les constructions subventionnées, par M. L. Jungo, architecte.

6° Le cylindrage des routes, par M. A. Rossier, ingénieur.

Suivant les traditions, la Société a exercé son activité dans différents domaines. Tout d'abord nous nous sommes occupés